



La Cour des comptes a mis en exergue le coût trop élevé du fonctionnement des intercommunalités, ce qui fait écho aux préoccupations de certains élus qui s'interrogent en effet sur le financement des différentes structures ou collectivités qui constituent aujourd'hui notre environnement administratif : communes, syndicats scolaires, syndicats des eaux ou d'assainissement, Parc naturel régional, communautés de communes, département, région...

Quel avenir pour notre communauté de communes ?

En ce qui concerne les communautés de communes, Monsieur le préfet de Meurthe-et-Moselle a créé une commission départementale, constituée par des élus intercommunaux volontaires et certains représentants des services de l'État.

Cette commission, à laquelle j'ai participé, a été invitée à définir un certain nombre d'orientations et de préconisations afin de rationaliser le fonctionnement des intercommunalités. Parmi celles-ci, il semblerait que l'on se dirige vers l'intégration obligatoire des communes qui n'ont pas encore adhéré à une communauté de communes.

En deuxième lieu, les petites communautés de communes (moins de 3 000 habitants) seraient conviées à rationaliser leur périmètre, soit par leur rattachement à une communauté de communes voisine, soit en recherchant l'adhésion d'autres communes limitrophes et qui seraient intéressées par les actions réalisées.

La Communauté de communes des Côtes-en-Haye est concernée par cette préconisation, puisqu'elle ne comporte que 1 500 habitants et c'est pour cette raison que j'ai invité Monsieur le sous-préfet de Toul, afin qu'il nous expose plus clairement les obligations qui nous

incombent pour les mois qui viennent. Sa réponse est claire : pour l'instant, nous n'avons aucune obligation et il salue la démarche de réflexion que nous avons entreprise.

Les conseillers communautaires n'ont pas manqué de soulever toutes les questions qui seraient à régler dans le cas d'une fusion : elles sont extrêmement techniques et nécessiteraient de toute manière l'appui des services de l'État, que ce soit dans le domaine juridique, administratif ou financier.

En effet, après une dizaine d'années d'existence, nous constatons que les intercommunalités ont évolué de manière sensiblement différente : les compétences acquises diffèrent : la communauté de communes des Côtes-en-Haye possède aujourd'hui la compétence globale assainissement, petite enfance et déneigement des voies communales... ce qui n'existe pas chez la plupart de nos voisines. Chez certaines d'entre elles, la TPU (taxe professionnelle unique) a été instaurée, ce qui n'est pas le cas chez nous. Nous avons acquis des bâtiments (ZAC de Noviant), nous employons du personnel pour le fonctionnement de la CCC Haye et le CMA de Manonville (12 personnes,



pour la plupart domiciliées sur notre territoire).

Bref, nous nous sentons plutôt bien chez nous, à l'aise sur notre territoire, en ayant créé des services de proximité qui nous correspondent bien.

Il nous paraît évident aujourd'hui que nous ne pouvons pas remettre tout cela en question et que nous n'accepterons une nouvelle organisation que dans la mesure où celle-ci nous apportera « un plus », évidemment.

C'est tout le débat qui se pose à nous aujourd'hui : nous avons décidé de poursuivre notre démarche de réflexion en rencontrant, si elles acceptent de répondre à notre demande de rencontre, nos trois voisines : la Communauté de communes de Moselle et Esch, la Communauté de communes des Trois Vallées, la Communauté de communes du Toulois.

La présidente, Marie-José FOURNIER

ANSAUVILLE
DOMÈVRE-EN-HAYE
GROSROUVRES
HAMONVILLE
MANONVILLE
MARTINCOURT
MINORVILLE
NOVIANT-AUX-PRÉS
TREMBLECOURT

Sommaire

- 2 Assainissement
Entretien des rivières
- 3 Nos vergers
Les pompiers
Déneigement
- 4 Déchetterie
Tri sélectif
Les infos pratiques

La fiche

Les associations
Info Toxicomanie

www.com ! Voici arrivé le site de la Codecom !

On l'attendait, il est arrivé ! La Communauté de Communes des Côtes-en-Haye possède dorénavant, elle aussi, son propre site internet : www.comcotesenhaye.com

Un grand pas en avant, puisque l'ouverture de ce site permettra d'améliorer le lien entre la communauté de communes et ses habitants. Un outil de communication indispensable !

Vous y trouverez un grand nombre d'informations, telles que :

- La présentation de la Codecom avec ses compétences, ses membres, ses commissions.
- L'histoire et l'actualité de chacune de ses 9 communes ;
- Les différents services de la Codecom et des communes, tels que la crèche halte garderie, la déchetterie, les écoles, les associations, la médiathèque...

- Les derniers comptes-rendus des réunions des conseils communautaires ;
- Tous les exemplaires du bulletin intercommunal « L'info des Côtes » ;
- Quelques adresses utiles.

Une remarque, un message ou une question : la rubrique « contact » est là pour cela alors écrivez-nous !

Bonne visite à tous les internautes !

L'assainissement

I) L'étude complémentaire menée sur les communes de Tremblecourt, Domèvre-en-Haye et Manonville par le bureau d'études BEPG est maintenant bien avancée.

Les communes se sont prononcées sur leur plan de zonage définissant les zones futures d'assainissement collectif et non collectif.

L'approbation définitive de ces zonages, votée par la CCCHaye qui est compétente en la matière, se fera après une enquête publique. Cette enquête se déroulera sur les trois communes et durera environ un mois. Ensuite, après adoption par délibération, les plans de zonage deviendront opposables aux habitants, sur le même principe qu'un Plan Local d'Urbanisme (anciennement Plan d'Occupation des Sols).

Cela signifie concrètement qu'une habitation construite en zone d'assainissement non collectif ne pourra pas être raccordée au réseau de collecte des eaux usées.

Bien entendu, cela implique que cette habitation soit équipée d'un système de traitement des eaux usées, dont le bon état de fonctionnement sera vérifié régulièrement par le Syndicat Départemental d'Assainissement Autonome auquel la communauté de communes a choisi d'adhérer.

Par ailleurs, et jusqu'à la construction d'une station d'épuration collective, toutes les autres habitations en construction ou en rénovation devront également comporter un système de traitement des eaux usées. La construction d'une telle station (qui sera peut-être commune à plusieurs villages) prendra plusieurs années, vu la complexité administrative, financière et technique d'une telle réalisation ; selon la DDE, le calendrier de réalisation se situerait entre 5 et 8 années (2011 – 2013).

À savoir : à partir du moment où la station d'épuration collective fonctionne, la loi accorde un délai de deux ans aux propriétaires des immeubles situés en zones d'assainissement collectif pour déconnecter leur installation de traitement autonome et se raccorder au système d'assainissement collectif.

II) L'étude assainissement démarre pour le village de Grosrouvres

La communauté de communes des Côtes-en-Haye ayant signé une convention avec la commune de Bernécourt, fait partie du comité de pilotage pour cette étude assainissement dont la première réunion de travail vient de se tenir en mairie de Bernécourt.

Étaient présents : le bureau d'études BEPG, la DDE, les élus de Bernécourt, la communauté de communes des Côtes-en-Haye (Damien Brasseur, maire de Grosrouvres et la présidente de la CCHaye).

Étaient excusés : l'agence de l'Eau, le Conseil général de Meurthe-et-Moselle.

Première étape : les habitants de Grosrouvres vont être sollicités très prochainement afin de remplir un questionnaire sur les branchements existants.

III) La redevance assainissement

Le produit de la redevance assainissement, calculé d'après la consommation d'eau potable de chaque branchement, est destiné à financer exclusivement le service de collecte et de traitement des eaux usées. Toute habitation dite « raccordée ou raccordable » au réseau de collecte et de traitement doit s'acquitter de cette redevance, puisqu'il y a service rendu.

La situation actuelle est donc assez complexe puisqu'il existe bien un réseau de collecte des eaux usées dans les différentes communes de la CCHaye, alors qu'il n'y a pas encore de station d'épuration.

Cependant, toute habitation raccordée (ou raccordable) au réseau est bien soumise à la redevance assainissement ; en effet, le montant qui vous est actuellement demandé n'a été calculé que pour couvrir les frais d'amortissement et d'entretien du réseau existant.

Une question revient souvent : « va-t-on payer la même redevance dans tous les villages, alors que le traitement collectif des eaux usées ne sera pas installé en même temps pour toutes les communes ? » Réponse de la DDE (qui assure l'assistance à maître d'ouvrage dans les deux études assainissement) : il est possible d'établir une redevance spécifique, commune par commune, en fonction de l'état du service rendu.

L'entretien des rivières

Dans le cadre de la définition de l'intérêt communautaire, la CCCHaye a redéfini ses compétences, notamment en matière d'entretien des cours d'eau.

Les conseillers communautaires ont décidé de réduire la compétence de la communauté de communes aux seuls cours d'eau servant d'exutoire aux eaux usées. Ce sont l'Esch, la Réhanne, le Ruisseau de Grosrouvres, le Grand étang, le Ruisseau d'Alenau et le Naly.

Une étude d'avant-projet vient d'être lancée, afin de procéder à des travaux de renaturation du ruisseau de Grosrouvres.

Les opérations d'aménagement et de renaturation sont finançables par l'agence de l'Eau Rhin-Meuse et le Conseil général de Meurthe-et-Moselle, avec, bien entendu, une partie d'auto-financement incontournable à la charge de la CCCHaye.

Sauvons nos vergers !

O.P.A.V. : Opération Programmée d'Amélioration des Vergers

Nos vergers sont à l'abandon et disparaissent petit à petit, c'est une partie de notre patrimoine qui nous échappe...

Manque d'intérêt ou simplement manque de savoir-faire ? Pour sauver nos vergers, un petit coup de pouce est donné par le Conseil régional, le Conseil général et les fonds européens.

Il s'agit dans un premier temps d'établir un diagnostic de l'état de nos vergers, ensuite d'informer et de conseiller les habitants par le biais de réunions publiques, de permanences-conseils, de stages, d'animations pour réapprendre entre autre les bons gestes de taille, de greffe, mieux connaître les variétés, leurs utilisations...

Les personnes intéressées par la restauration d'un verger ou par une nouvelle plantation d'arbres fruitiers peuvent déjà se faire connaître auprès du secrétariat de la CCCHaye, pour un premier recensement des besoins.

Prochainement...

Le Centre de premières interventions

Le groupe de pompiers volontaires, dirigé par le Commandant Pigné.

Le temps d'intervention des secours sur nos communes est supérieur à 25 minutes, ce qui est beaucoup trop long.



C'est pourquoi depuis plus d'un an, la présidente, en collaboration avec le SDIS de Meurthe-et-Moselle, a essayé de lancer un projet de création d'un Centre de Première Intervention sur notre territoire.

Depuis, un groupe d'une quinzaine de pompiers volontaires s'est constitué et est actuellement dirigé par le commandant Pigné.

Ces hommes, femmes, jeunes, moins jeunes se retrouvent régulièrement pour un entraînement physique (natation, course à pied...).

Par ailleurs, après plusieurs réunions de concertation où bon nombre de questions ont été débattues et réfléchies, ils ont confirmé leur engagement dans ce projet :

- en participant à la Journée d'accueil, organisée par le SDIS : tous ont maintenant subi avec succès les tests physiques d'aptitude ;

- en suivant les cours de formation pour l'AFPS.

Une soirée a été consacrée à l'essai des tenues d'intervention.

Un dimanche matin a été consacré à la visite des CPIE de Vandières et Arnaville.

Les formations complémentaires (incendie et secours aux personnes) vont débiter prochainement. Elles nécessitent une disponibilité énorme de la part des volontaires, réparties sur des week-ends, des soirées ou des temps de vacances : 152 heures !

Quoi qu'il en soit, le groupe des pompiers bénévoles continue son travail de formation, il espère se rendre opérationnel le plus rapidement possible.

Il reste ouvert à toute candidature nouvelle.

Contact : Nicolas Lecomte 06 78 28 01 96

Un local pour les pompiers volontaires

À l'appel de la présidente, les communes de Noviant-aux-Prés, Manonville et Domèvre avaient répondu qu'elles n'avaient pas de locaux disponibles.

La Commune de Tremblecourt a donc acquis un local qui, après travaux d'aménagement, serait susceptible d'accueillir ce CPIE.

Depuis, une année a passé et la commune de Domèvre pense pouvoir libérer des locaux, dès lors que la construction de l'école nouvelle sera terminée (en principe, rentrée 2007).

Ce dossier est donc à l'étude actuellement, en concertation avec les services spécialisés du SDIS.



Le déneigement des voies communales est une des compétences les plus appréciées des habitants de la Communauté de communes des Côtes-en-Haye et au vu de l'hiver rude que nous avons connu en 2005/2006, on comprend aisément pourquoi.

C'est malheureusement également l'une des plus onéreuses.

Un nouveau contrat pour le déneigement

Pour diminuer le coût de ce service mais en assurant malgré tout la sécurité des usagers, la commission déneigement de la CCChaye s'est réunie et a décidé de classer les différentes rues des villages en deux catégories d'intervention : un périmètre restreint (rues en pente, accès difficile) sera traité avant

huit heures le matin, les autres rues en fonction de l'évolution de la situation météo. Un cahier des charges a donc été rédigé en ce sens et servira de base à un avis d'appel public à la concurrence, lancé début octobre.

De plus, les 9 communes du territoire ont été divisées en quatre lots afin d'intéresser éventuellement plusieurs prestataires.

Les élus ont travaillé sur ce sujet en gardant à l'esprit la nécessité d'assurer au mieux la sécurité des usagers du territoire en ramenant la dépense à un coût plus supportable. Elle reste, soit dit en passant, l'une des rares communautés de communes du département à assurer ce service.

Déchetterie de Bernécourt

ou

« comment se débarrasser d'objets encombrants tout en protégeant son environnement »

La déchetterie est ouverte :

les mercredis après-midis 14h00 - 18h00
et les samedis de 9h00 - 12h00 et 13h30 - 17h30

Attention ! En hiver, (du 29/10/06 au 25/03/07), les horaires du mercredi sont décalés d'une heure : de 13h à 17h.

Depuis l'ouverture de la déchetterie de Bernécourt le 1^{er} avril 2005, il vous est possible d'y apporter divers déchets :

- Le tout-venant (encombrants ménagers : vieux meubles, appareils électroménagers, plastiques...);
- Les gravats, les briques, tuiles, pierres, sable, déblais (le plâtre est exclu);
- Les ferrailles;
- Cartons (mis à plat et non souillés);
- Les déchets verts (tontes de gazon, élagage);
- DMS : Déchets Ménagers Spéciaux (peintures, colles, solvants, acides, bases, aérosols, produits de jardinage et produits particuliers);
- Les huiles végétales (friture) et minérales (vidange des véhicules);
- Les piles et batteries;
- Les emballages ménagers recyclables : les bouteilles et bocaux en verre (les vitres, la vaisselle et les pare-brises sont exclus), les emballages plastiques : bouteilles, bidons, flacons (les films et sacs en plastique sont exclus), les boîtes de conserve, les papiers, les cartons d'emballage et les journaux et revues (sans leur emballage plastique).

L'apport est cependant limité à 3 m³ par jour.

Déchets interdits :

Les déchets refusés sont les suivants :

déchets de soins, déchets industriels, produits explosifs, armes et munitions, déchets toxiques spécifiques, matières radioactives, déchets d'amiante, cadavres d'animaux.

Pensez à vous munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. En effet, cette déchetterie est conçue pour recevoir les déchets des habitants et des entreprises de la communauté de communes des Côtes-en-Haye et de quelques communes de la communauté de communes des Trois Vallées.

Le conseil communautaire a fixé la redevance, pour l'année 2006 à 7 € par personne. Elle est adaptée,



chaque année, aux dépenses réelles engagées pour le fonctionnement du service. Les entreprises (agriculteurs, artisans...) reçoivent une facture en fonction de la quantité de déchets déposés.

Bilan et chiffres

La fréquentation de la déchetterie ne fait que confirmer le besoin d'un tel équipement sur notre territoire ! Vous êtes en effet très nombreux à avoir utilisé le service. Sur la première année d'ouverture d'avril 2005 à mai 2006, 192 tonnes de déchets et matériaux ont été apportées. Le « tout-venant » représente à lui seul 135 tonnes de ces apports.

La catégorie des DMS (déchets ménagers spéciaux) fonctionne également bien, ce qui est encourageant puisque cela regroupe tous les produits toxiques ou dangereux (peintures, batteries, phytosanitaires...) qui ne doivent surtout pas finir avec les ordures ménagères.

La gardienne de la déchetterie participe aussi à ces bons chiffres, puisqu'elle est là pour renseigner le public, indiquer dans quelle benne va tel ou tel type de déchet. N'hésitez donc pas à la solliciter, elle est là pour ça !

Le bilan est donc positif, mais tout comme pour le tri, des tonnages d'apport importants signifient qu'il y a une prise de conscience « écologique » sur le territoire. Si chacun fait un petit geste, alors notre environnement ne s'en portera que mieux !

Les piles

Comme indiqué précédemment, elles peuvent être déposées à la déchetterie mais également dans des petits containers spéciaux, à disposition dans chaque mairie de la CCC Haye et dans les écoles. Ce dispositif de collecte a été mis en place avec l'association LORFEE.

Communauté de Communes des Côtes-en-Haye

33, rue de la Côte
54385 Domèvre-en-Haye
Tél. / Fax : 03 83 23 12 61
comcotesenhaye@wanadoo.fr
www.comcotesenhaye.com

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :
8 h 30 - 12 h et 13 h - 17 h 30

Mardi : fermeture à 17 h
Mercredi : 9 h - 12 h et 13 h - 17 h

Permanences des mairies et écoles

Ansauville

Maire : M. André
Mairie : 03 83 23 16 33
Jeudi de 17 h à 20 h

Domèvre-en-Haye

Maire : M. Lucie
Mairie : 03 83 23 16 77
Fax : 03 83 23 04 16

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :
14 h 00 - 17 h 00

Samedi : 10 h - 12 h

Le Maire : samedi 10 h - 12 h
domevre-en-haye.mairie@wanadoo.fr

École : 03 83 23 17 30

Grosrouvres

Maire : M. Brasseur
Mairie : 03 83 23 14 58
Mercredi de 14 h à 17 h

Hamonville

Maire : M. Girard
Mairie : Tél. / Fax : 03 83 23 18 03
Jeudi de 14 h à 17 h

Manonville

Maire : M. Vautrin
Mairie : Tél. / Fax : 03 83 23 19 42
Jeudi de 17 h 30 à 19 h
MairieDeManonville2.@wanadoo.fr

Martincourt

Maire : M. Arési
Mairie : Tél. / Fax : 03 83 23 19 11
Vendredi de 18 h à 19 h 30

Minorville

Maire : M. Macquin
Mairie : Tél. / Fax : 03 83 23 18 78
Mercredi de 17 h à 20 h 30
mairiedeminorville.@wanadoo.fr
École : 03 83 23 13 40

Noviant-aux-Prés

Maire : M^{me} Morcel
Mairie : Tél. / Fax : 03 83 23 11 81
permanence ouverte au public :
Mardi de 15 h 30 à 19 h
secrétariat :
Mardi de 14 h à 19 h
Jeudi et vendredi de 9 h à 11 h 30
École : 03 83 23 13 08

Tremblecourt

Maire : M^{me} Fournier
Mairie : Tél. / Fax : 03 83 23 17 28
Jeudi de 14 h à 20 h
École : 03 83 23 17 34

Tirage : 800 ex. Gratuit
Dépôt légal : ISSN 1764 - 9129
Directrice de la publication : Marie-José Fournier
Rédaction : Communauté de communes des Côtes-en-Haye Crédits images : CCC Haye
Conception-réalisation
L'Atelier 120 © 03 83 62 89 50

Le tri sélectif

Récemment, vous avez du recevoir un dépliant rappelant les bons gestes du tri sélectif, ce qu'il faut mettre dans les containers et ce qu'il ne faut pas mettre.

Aiguilles et seringues

Des aiguilles, notamment, celles utilisées par les personnes diabétiques, ont été retrouvées dans notre centre de tri. Celles-ci auraient pu blesser les employés. Les personnes qui ont jeté ces aiguilles et seringues dans les containers ont certainement cru bien faire, c'est pourquoi nous rappelons que :

Il est formellement interdit de déposer des aiguilles ou des seringues dans les containers du tri sélectif.

Renseignez-vous auprès de votre pharmacien ou de votre laboratoire habituel pour savoir où les déposer ; à défaut, les jeter à la poubelle, une fois les avoir bien refermés.